



République de la Tunisie
AGENCE NATIONALE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
« ANME »



Banque Africaine de Développement
FONDS AFRICAÎN DE
DÉVELOPPEMENT

PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE MARCHES

NOTE D'INFORMATION

Date de publication :	01/07/2026
Pays :	Tunisie
Agence d'exécution :	ANME
Nom du Projet :	Projet CHEMS - Le solaire photovoltaïque pour les PME
Numéro de Prêt/Don :	5700155003802
Objet de consultation :	Recrutement d'un consultant pour la mise à jour du réseau AFRENER, la révision et l'élaboration d'un plan d'actions en harmonie avec la stratégie énergétique et climatique de l'Union africaine, en synergie avec l'ensemble des initiatives africaines, ainsi que l'accompagnement à l'opérationnalisation de l'AFRENER
Méthode d'acquisition :	SBQC
Préférence nationale (Oui ou Non) :	Non
Préférence régionale (Oui ou Non) :	Non
Date de publication de l'AMI	02/10/2025
Date limite de remise des AMI	16/10/2025
Date de publication de la DDP	05/12/2025
Date d'ouverture des propositions techniques	26/01/2026
Date approbation par la Banque de rapport d'évaluation technique	08/04/2026
Date d'ouverture des propositions financières	15/04/2026
Date approbation par la Banque de rapport d'évaluation combiné:	04/05/2026
Date d'approbation par la Banque du projet de Contrat négocié	10/06/2026

Nom de l'attributaire du Marché :	Le groupement Bureau d'Etudes ALCOR (Tunisie) et la Société PICTOR SOLUTION (Tunisie)
Nationalité :	Tunisienne
Adresse :	Ariana, Tunisie
Montant du Contrat :	289 000 TND HT
Date de démarrage du Contrat :	26/06/2026
Durée d'exécution du Contrat :	(06) mois
Résumé de l'objet du Contrat :	Mise à jour du réseau AFRENER, la révision et l'élaboration d'un plan d'actions en harmonie avec la stratégie énergétique et climatique de l'Union africaine, en synergie avec l'ensemble des initiatives Africaines, ainsi que l'accompagnement à l'opérationnalisation de l'AFRENER

N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.